







bonnes raisons **DE CHOISIR**

Chantilly-Senlis



EXPLOREZ NOTRE PATRIMOINE

Revivez l'Histoire de France à travers les châteaux, abbayes, jardins et cathédrale. Un précieux héritage légué par les princes et les rois au fil des siècles. Chantilly-Senlis: un musée à ciel ouvert.



La rencontre de la Nature et de l'Histoire



ÉVEILLEZ VOS SENS

Bienvenue en terre de gourmandises : de la Crème Chantilly aux cotignacs des arènes de Senlis, régalezvous avec nos spécialités! Rencontrez nos artisans passionnés, et partagez avec eux un moment de convivialité. Peut-être repartirez-vous avec leurs secrets de fabrication?



ÉMERVEILLEZ-VOUS POUR SA CULTURE

Offrez-vous un véritable voyage dans le temps! Approfondissez vos connaissances à travers les sites culturels du territoire. Découvrez des musées aux collections originales qui valorisent les savoir-faire et traditions locales.



RESSOURCEZ-VOUS AU FIL DE L'EAU

L'eau est omniprésente sur la destination. Des canaux et machine d'André Le Nôtre aux moulins et lavoirs, les nombreux ouvrages témoignent de l'importance de l'eau dans le développement de la destination. Au fil de vos balades, ces sites remarquables offrent autant de haltes rafraîchissantes.

VIVEZ AU RYTHME DE LA NATURE

Véritable poumon vert au nord de Paris, Chantilly-Senlis est situé au cœur du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France. Appréciez cet environnement préservé propice à la déconnexion, à la rencontre de la nature et de l'histoire.

Bienvenue

à la rencontre de la Nature et de l'Histoire !

Pour un séjour de quelques jours, ou pour une excursion de quelques heures, nous aurons plaisir à vous faire découvrir la destination Chantilly-Senlis.

Au cœur du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France, vous trouverez ici un mélange riche et harmonieux de nature et de culture. Labellisées Ville et Pays d'Art et d'Histoire, les villes de Chantilly et de Senlis à Ermenonville attirent par leur histoire, leur patrimoine culturel, artisanal et leur environnement préservé.

Entre forêts et rivières, vous serez surpris par la beauté du territoire. Le patrimoine de nos villages a inspiré de nombreux artistes au fil des siècles : jardins, abbayes, châteaux...tout invite à la rêverie et à la promenade.

Découvrez un choix varié d'excursions clé en main qui vous fera découvrir le meilleur de la destination Chantilly-Senlis. Les prestations présentées dans ces fiches peuvent se réaliser sur une matinée ou un après-midi. Toutes ces journées sont modifiables. Nous sommes à votre écoute pour vous préparer un programme sur mesure!

Passionnées par notre territoire, nous serons ravies d'être votre contact privilégié et de vous apporter nos conseils personnalisés.

Vous avez besoin d'un conseil, d'un renseignement, d'un devis? Contactez-nous au 03 75 90 00 53 ou :



□ aloyez@chantilly-senlis-tourisme.com

COMMENT RÉSERVER? ON VOUS EXPLIQUE!

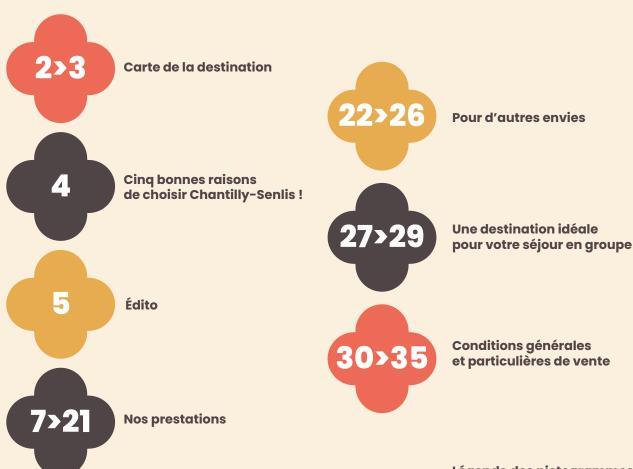
Je contacte l'Office et je construis ma sortie ou mon séjour

Je choisis et adapte mon programme avec l'équipe commerciale

Je confirme mon dossier et je profite de mon séjour

Je partage mon expérience directement sur le questionnaire de satisfaction

Sommaire



BON À SAVOIR

Chaque prestation peut être adaptée à votre demande en fonction de votre effectif, des options et suppléments retenus.

Les tarifs communiqués dans cette brochure sont calculés sur une base de 20 personnes. Un supplément peut être ajouté sur les week-ends et jours fériés.

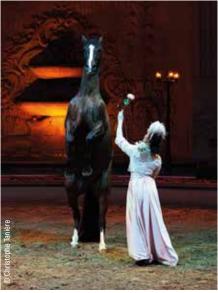
Les programmes et tarifs vous sont proposés à titre indicatif et peuvent être soumis à modifications en fonction du contexte sanitaire et/ou économique. Certaines visites peuvent comporter quelques difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Les visites se font à pied, parfois dans des ruelles pavées, ou encore dans des lieux avec des escaliers. Le port de souliers plats et confortables est recommandé.

Légende des pictogrammes

♦	Patrimoine, Culture et Artisanat
4	Spectacle et événements
•	Gastronomie
	Nature et Jardins
	Au fil de l'Eau
**	Capacité
	Validité
•	Langues étrangères possibles
iii	Mini-groupe
KM	Distance entre les communes
9	Lieu de l'animation
0	Durée de l'animation

Journée pour les bons marcheurs







♦ Vivez la journée d'un prince au Château de Chantilly

REMONTEZ LE TEMPS EN COMPAGNIE DES PRINCES DE CONDÉ!

◆10h15 - 11h45

Visite guidée du Château de Chantilly

Parcourez le Musée Condé, deuxième collection française de peintures anciennes après le Louvre. Puis, visitez les Grands Appartements, la chapelle et le Cabinet des livres.

♦ 12h - 14h

Déjeuner à La Capitainerie, située au cœur du Château de Chantilly, sous les voûtes des anciennes cuisines de Vatel.

◆14h30 - 15h

Présentation pédagogique de dressage sous le Dôme des Grandes Écuries (selon calendrier).

Lors de cette présentation commentée de 30 minutes, une cavalière explique les techniques et les secrets de dressage des plus simples aux plus sophistiqués.

◆ 15h - 15h45

Visite libre des Grandes Écuries et du Musée vivant du Cheval

Découvrez l'une des plus grandes écuries d'Europe. Réel chef-d'œuvre architectural du XVIII° siècle. Ce haut lieu équestre vous présente plus de 200 objets et œuvres d'art liés au cheval et à son histoire et aborde l'importance du cheval depuis le début des civilisations.

◆16h - 18h

Visite libre du parc du château

Doté d'une superficie de 115 hectares, le parc du Château de Chantilly réunit plusieurs époques de création : le jardin à la française dessiné par André Le Nôtre, le jardin anglo-chinois et le jardin anglais.



- 🚜 Jusqu'à 150 personnes
- Tous les jours sauf mardi et le mois de janvier
- Anglais / Allemand Espagnol / Italien
- iii Mini-groupe

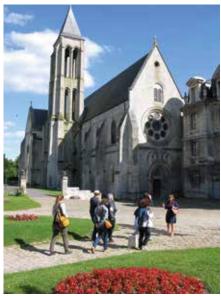
INCLUS

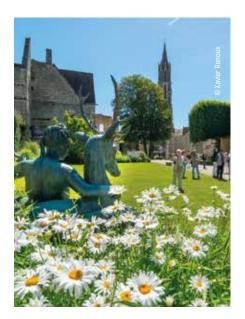
- > les visites des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

OPTIONS

- Démonstration de crème Chantilly montée et servie au moment du dessert (15min)
- > Visite avec audio-guide du Château
- Spectacle équestre dans les Grandes Écuries (selon le calendrier, durée 1h)
- > Petit train dans le parc d'avril à octobre (durée : 30 min)







♦ Senlis et ses 2000 ans d'histoire

TRAVERSEZ LES SIÈCLES À TRAVERS LA CITÉ MÉDIÉVALE!



- 3 Jusqu'à 100 personnes
- Toute l'année du mardi au samedi
- Anglais / Allemand / Espagnol
- **iii** Mini-groupe

INCLUS

- > les visites des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

OPTIONS

- Tisite de la Brasserie de Senlis
- > Possibilité d'inclure la visite de la chapelle Saint Frambourg à Senlis, avec supplément et sous réserve de disponibilité

₱ 10h - 12h30

Visite guidée découverte de Senlis et des arènes

Ce circuit vous permet de parcourir 2000 ans d'architecture et d'histoire à travers les principaux sites de la Ville : les arènes et la muraille gallo-romaine, témoins majeurs de la cité gallo-romaine « Augustomagus », le parc et les vestiges du château royal, où fut élu Hugues Capet, la cathédrale Notre-Dame, un livre ouvert sur quatre siècles d'art gothique et la maquette de la ville dans l'ancien palais épiscopal (sauf mardi).

◆ 12h30 - 14h30

gothique voûtée d'ogives.

Déjeuner dans un restaurant de la ville

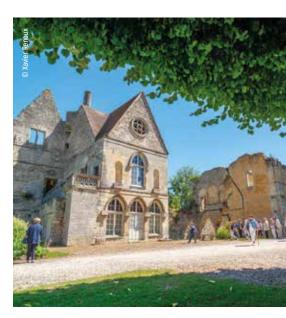
◆ 15h - 17h

Visite guidée du Quartier Saint Vincent

Hôtels particuliers, ruelles pavées et fleuries, le quartier Saint-Vincent et son rempart vous offrent de belles vues sur la ville ancienne! Découvrez l'ancienne abbaye Saint Vincent, fondée en 1066 par Anne de Kiev ; utilisée comme hôpital militaire, caserne, filature puis maison d'éducation, elle accueille aujourd'hui un lycée privé. Longez le rempart (XIII^e -XVI^e siècles) construit sous Philippe Auguste, constitué de tours, portes et poternes. Visitez le jardin paysagé de 3000 m² de l'ancien monastère de la Présentation, fondation créée par l'évêque Nicolas Sanguin au XVII^e s., puis descendez dans une cave







Nos incontournables

DÉCOUVREZ L'ESSENTIEL DES VILLES DE SENLIS ET DE CHANTILLY!

♦ 10h − 12h

Visite guidée découverte de Senlis

Ce circuit vous permet de parcourir 2000 ans d'architecture et d'histoire à travers les principaux sites de la Ville : le parc et les vestiges du château royal, où fut élu Hugues Capet, la cathédrale Notre-Dame, un livre ouvert sur quatre siècles d'art gothique, la muraille gallo-romaine, les ruelles médiévales, les hôtels particuliers...

◆ 12h15 - 14h15

Déjeuner dans un restaurant de Senlis ou de Chantilly

◆15h - 16h30

Visite guidée du Château de Chantilly

La deuxième plus grande collection de tableaux anciens après le Louvre vous ouvre ses portes! Vous pouvez admirer de nombreux chefs-d'œuvre comme les célèbres tableaux de Poussin avec le Massacre des Innocents ou encore le tableau de Raphaël La Vierge à l'Enfant.

Votre guide conférencier vous retrace l'étonnante histoire des Princes en visitant les Grands Appartements, les galeries de peintures, la chapelle et la bibliothèque.

◆ 16h30 - 18h

Visite libre du parc du Château

Doté d'une superficie de 115 hectares, le parc du Château de Chantilly réunit plusieurs époques de création : le jardin à la française dessiné par André Le Nôtre, le jardin anglo-chinois et le jardin anglais.



- Jusqu'à 150 personnes
- Tous les jours sauf mardi et le mois de janvier
- Anglais / Allemand / Espagnol
- **9,7 km**
- iii Mini-groupe

INCLUS

- > les visites des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

- > Petit train dans le parc d'avril à octobre (durée: 30 min)
- > Visite, en supplément, d'une cave et/ ou de la Chapelle Saint-Frambourg sur Senlis







Les secrets de Chantilly-Senlis

DES ANECDOTES ET LIEUX INSOLITES DÉVOILÉS POUR VOUS!



- Jusqu'à 50 personnes
- Toute l'année du lundi au dimanche
- **9,9 km**
- iii Mini-groupe

INCLUS

- > les visites des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

◆ 10h - 12h

Visite guidée Les mystères de Senlis

Saviez-vous que Senlis est le berceau de la dynastie capétienne? Avez-vous entendu parler de la peintre Séraphine et du film éponyme? Connaissez-vous les souterrains de la ville? Avez-vous déjà vu les vitraux de Joan Miró?

Nos guides vous ouvrent les portes d'un patrimoine pas toujours visible, mais bien présent et vous content les anecdotes qui font la renommée de la cité royale : caves, jardin, chapelle, lieux habituellement fermés au public et accessibles exceptionnellement pour vous...

◆ 12h15 - 14h15

Déjeuner dans un restaurant de Senlis ou de Chantilly

◆15h - 18h

Visite guidée Les secrets de Chantilly

Chantilly cache de petits trésors oubliés du grand public.

En compagnie d'une conférencière Ville d'Art et d'Histoire, commencez la visite par le Musée de la Dentelle, à la rencontre des dentellières qui au XIX^e siècle produisaient la délicate et luxueuse « dentelle noire de Chantilly », connue dans toute l'Europe.

Puis, plongez dans l'histoire étonnante de la médecine d'autrefois au cœur de l'ancien hôpital des Princes de Condé pour découvrir une rare collection de 120 pots à pharmacie du XVIIIe siècle.







♦ Chantilly, entre patrimoine et artisanat

SAVIEZ-VOUS QUE « LA CHANTILLY » NE DÉSIGNE PAS SEULEMENT LA CRÈME ? APPRENEZ LES SECRETS DE CETTE BELLE DENTELLE NOIRE ET DE LA VILLE DONT ELLE EN FIT LA RENOMMÉE.

♦ 10h – 11h30 Visite guidée Chantilly en flânant

En compagnie d'une conférencière, venez découvrir l'histoire de Chantilly à travers ses monuments emblématiques tels que le Château, l'hippodrome, l'église Notre-Dame et bien d'autres lieux encore.

À l'aide d'anecdotes issues de la petite et de la grande Histoire, votre guide vous permettra de comprendre pourquoi Chantilly, Ville d'Art et d'Histoire, est aujourd'hui connue comme une cité princière et la capitale du cheval.

♦ 11h30 – 12h15 Pause gourmande à l'Atelier de la Chantilly

À l'Atelier de la Chantilly, dégustez la célèbre Crème Chantilly maison dans une version salée en accompagnement d'une gaufre salée version tapenade, persillée ou curry curcuma. Profitez d'une démonstration qui vous dévoile la technique et l'histoire de cette délicieuse crème. La prestation inclut l'encas avec une boisson et la démonstration de fouettage de crème à la main.

♦ 12h30 – 14h30 Déjeuner 2 plats dans le centre-ville de Chantilly

♦ 15h - 16h30 Visite guidée du Musée de la Dentelle

La dentelle de Chantilly : une dentelle de soie noire, fine et délicate ornée de fleurs. Au XIXº siècle cette parure de luxe, réalisée à la main et aux fuseaux, fit la réputation de Chantilly aux quatre coins de l'Europe. Découvrez tout l'univers de la dentelle, des différentes techniques, au processus de production, en passant par les personnages clés, les spécificités de la chantilly et autres anecdotes sur l'art du costume féminin au XIXe siècle.

à partir de **⊿**,50<u>€</u> par pers.

- 🖀 De 15 à 25 personnes
- 📕 Toute l'année du lundi au vendredi
- Anglais

INCLUS

- > les visites et entrées des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner 2 plats avec boissons
- > démonstration et dégustation de Crème Chantilly accompagnée de son encas







♦ Nos ancêtres les Gallo-romains

À SENLIS, VOYAGEZ DANS LE TEMPS JUSQU'À L'ANTIQUITÉ ET PERCEZ LES SECRETS D'AUGUSTOMAGUS!



- 🖀 De 8 à 35 personnes
- Tous les jours du mercredi au samedi
- **7,2 km**
- 🌛 Journée pour les bons marcheurs
- **Mini-groupe**

INCLUS

- > les visites et entrées des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

◆ 10h - 12h30

Visite guidée Senlis, cité gallo-romaine

Parcourez la cité antique : les arènes du ler siècle, qui pouvaient accueillir jusqu'à 8000 personnes pour des combats de gladiateurs ou des pièces de théâtre.

La muraille du IIIe siècle, construite pour protéger la Ville contre les invasions et dont la majeure partie subsiste encore.

Les vestiges gallo-romains du Musée d'Art et d'Archéologie : au sous-sol, des fouilles ont mis au jour les vestiges d'un habitat du IIe et la base du rempart du III^e siècle constituée d'éléments sculptés provenant des édifices antiques situés à proximité.

◆ 12h30 − 14h30

Déjeuner dans un restaurant de Senlis

◆ 15h − 18h

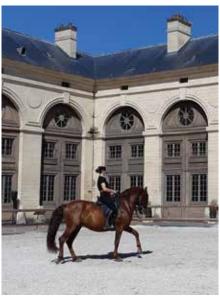
Découverte du temple gallo-romain en forêt d'Halatte en compagnie d'un guide nature

Au cœur de la forêt d'Halatte, se trouvent les vestiges d'un temple gallo-romain datant du ler siècle, après J.C.

Cette visite du site est l'occasion de découvrir la vie quotidienne d'une tribu gauloise, les Sylvanectes, qui se rendaient dans ce lieu, pour y faire des offrandes aux dieux guérisseurs sous la forme de petites statuettes, les ex-voto. Le temple était également un lieu d'échanges, où se traitaient des affaires commerciales et politiques.

Le niveau de difficulté et le discours sont adaptés aux publics. Être équipé de vêtements adaptés à la marche.







Chantilly, au rythme des sabots

LA CAPITALE DU CHEVAL VOUS OUVRE SES PORTES : ENTREZ AU CŒUR DE L'ACTION !

♦ 9h – 10h30 Visite guidée du centre d'entraînement France Galop et d'une écurie de course

Vous y découvrez un site unique au monde et plongez dans l'univers des professionnels du monde hippique : entraîneurs, cavaliers d'entraînement, techniciens France Galop... L'occasion de mieux comprendre le monde du cheval, ses enjeux et la préparation physique des « princes des hippodromes » les célèbres pur-sang.

◆ 12h – 14h Déjeuner dans un restaurant de Chantilly

OPTION 1

◆14h30 - 15h Présentation pédagogique de dressage sous le Dôme des Grandes Écuries (selon calendrier).

Lors de cette présentation commentée de 30 minutes, une cavalière explique les techniques et les secrets de dressage des plus simples aux plus sophistiqués.

◆15h - 16h30

Visite guidée des Grandes Écuries et du Musée vivant du Cheval Découvrez l'une des plus grandes écuries d'Europe. Réel chef-d'œuvre architectural du XVIII^e siècle, ce haut lieu équestre vous présente plus de 200 objets et œuvres d'art liés au cheval et à son histoire et aborde l'importance du cheval depuis le début des civilisations.

OPTION 2 (uniquement les jours de courses)

♦ 14h30 - 16h Visite guidée de l'Hippodrome de Chantilly

En compagnie d'une conférencière, plongez au cœur des 200 ans d'histoire de l'hippodrome : du premier galop en 1833 aux dernières modernisations, en passant par la création des grands prix mythiques. Puis partez à la découverte du monde des courses en visitant les divers équipements (pesage, rond de présentation, tribunes, écuries...) dans les pas des chevaux et des jockeys.

option 1
à partir de 72:3
par pers.

option 2
à partir de
623
par pers.

- 👛 De 20 à 50 personnes
- Tous les jours sauf mardi
- Anglais

INCLUS

- les visites et entrées des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

OPTIONS

Spectacle équestre dans les Grandes Écuries (selon le calendrier, durée 1h), en supplément







Demeures de collectionneurs

LAISSEZ-VOUS SURPRENDRE PAR LA BEAUTÉ DES COLLECTIONS DE NOS MUSÉES!





- 👛 De 20 à 80 personnes
- Du mercredi au samedi
- Anglais / Allemand / Espagnol
- Option 1: 20,1 km Option 2:10,9 km

INCLUS

- > les visites et entrées des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

- Possibilité d'une dégustation à la fin de la journée à la Brasserie Félicité
- > Atelier des parfums au Domaine de Chaalis (1h)

OPTION 1

◆ 10h15 - 11h45 Visite guidée du Château de Chantilly

Parcourez le Musée Condé, deuxième collection française de peintures anciennes après le Louvre. Puis, visitez les Grands Appartements, la chapelle et le Cabinet des livres.

♦ 12h – 14h Déjeuner à La Capitainerie, située au cœur du Château de Chantilly, sous les voûtes des anciennes cuisines de Vatel

OPTION 2

♦ 10h – 12h Visite guidée du Musée d'Art et d'Archéologie de Senlis Situé dans l'ancien palais épiscopal, le Musée d'Art et d'Archéologie abrite dans ses caves voûtées un ensemble remarquable d'ex-voto ainsi que que des vestiges d'un habitat gallo-romain et du rempart du IIIe siècle.

Au rez-de-chaussée le musée vous fait découvrir ses collections archéologiques. La salle gothique expose des sculptures du Moyen-Âge et l'étage, lui, met la lumière sur des peintures du XVIº au XXº siècle en mettant l'accent sur deux peintres Senlisiens : Thomas Couture (peintre d'histoire du XIXº siècle) et Séraphine Louis (peintre de l'art naïf).

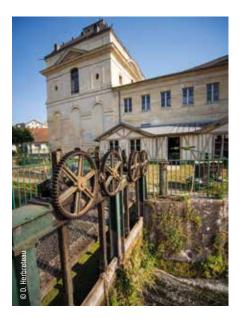
- ◆ 12h 14h Déjeuner dans un restaurant de Senlis
- ◆ 15h 17h Visite quidée découverte du Domaine de Chaalis

Le musée présente la Collection Jacquemart André composée de plus de 6000 œuvres d'art, mobilier, peintures, sculptures, objets décoratifs, fresques du Primatice et la Collection Jean-Jacques Rousseau. Ce musée abrite l'une des plus importantes collections sur le philosophe français (manuscrits, iconographies...).

Contemplez également les fresques de Primatice dans la chapelle Sainte-Marie et déambulez dans la roseraie (Jardin remarquable).







♦•• Au fil de l'eau et de la crème

SUIVEZ LE COURS DES GRANDES EAUX DE CHANTILLY ET RAVIVEZ VOS PAPILLES EN GOUTANT À SA FAMEUSE CRÈME!

♦ 10h - 11h30

Visite guidée Sur les pas de Le Nôtre

Installée sur les bords de la Nonette, la ville de Chantilly est fortement marquée par la présence de l'eau. Réservoir, canaux et écluses nous rappellent le rôle essentiel joué par cette source d'énergie depuis les jeux d'eau des jardins des Condé au XVIIe siècle jusqu'à la blanchisserie du duc d'Aumale en passant par le patrimoine manufacturier disparu de la ville.

Venez découvrir ce patrimoine naturel et hydraulique en compagnie d'un guide conférencier.

◆ 12h - 14h

Déjeuner dans un restaurant de Chantilly

◆ 14h30 - 16h

Visite guidée du Pavillon de Manse

Ce bâtiment classé Monument historique, ancien moulin des Princes de Condé, est le cœur du système hydraulique qui servait à acheminer l'eau vers les fontaines et les jets d'eau des jardins du parc du Château de Chantilly dessinés par André Le Nôtre. Vivez l'évolution du mécanisme sur 3 siècles en activant une impressionnante roue en bois du XVIIe puis en plongeant dans la révolution industrielle au son de la machinerie du XIX°. Comble du modernisme, le Pavillon abrite aussi la blanchisserie du duc d'Aumale, entièrement mécanisée, c'est une vraie curiosité qui resta en activité jusqu'aux années 1970.

◆ 16h − 17h

Démonstration et dégustation de Crème Chantilly avec un goûter Assistez à une démonstration de la véritable recette de la crème Chantilly avec la Confrérie des Chevaliers Fouetteurs. Deux ou trois volontaires pourront se prêter au jeu du montage de cette célèbre crème! Dégustez ensuite la Crème Chantilly accompagnée d'un moelleux au chocolat et d'une boisson dans la salle d'étendage du Pavillon de Manse. Vous repartez chacun avec le dépliant sur les Trésors de Chantilly.



🖀 De 20 à 80 personnes

Tous les jours

Anglais

INCLUS

- > les visites et entrées des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons
- > la démonstration et le goûter avec la Crème Chantilly







et de l'histoire

LE DOMAINE DE CHANTILLY VOUS RÉVÈLE SES SECRETS À TRAVERS SA FAUNE ET SON PETIT PATRIMOINE



- 👛 De 20 à 30 personnes
- Toute l'année du lundi au dimanche
- **== 10 km**

INCLUS

- > les visites des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons
- > possibilité de changer la balade aux étangs de Commelles par une balade d'immersion en pleine nature

♦ 10h − 12h

Balade commentée aux étangs de Commelles

Les étangs de Commelles, situés sur le Domaine de Chantilly, sont une promenade incontournable pour tous les amoureux de la nature. En plus d'abriter une faune et une flore diversifiées, c'est un lieu chargé d'histoire. Partez à la découverte de ce site remarquable accompagné d'un quide naturaliste.

◆ 12h30 − 14h30

Déjeuner dans un restaurant de Chantilly

◆ 15h - 16h15

Visite guidée de la grande Glacière de Chantilly

Venez découvrir la grande Glacière de Chantilly, témoin insolite de l'histoire du Domaine.

La conférencière en profite pour vous emmener voir les monuments et sculptures qui bordent la forêt et en explique les origines et les usages.

◆ 16h30 - 17h15

Visite guidée du Potager des Princes

Au cœur de Chantilly, dans un parc historique de 3 hectares, classé Jardin remarquable, le Potager des Princes se compose d'un potager fleuri et d'une symphonie de 25 jardins différents. Il accueille également le premier potager japonais de France nouvellement créé, le plus diversifié en termes d'espèces de plantes et d'arbres japonais présents en un seul et même endroit. Au cours de la promenade, les visiteurs pourront admirer une basse-cour japonaise, traverser un labyrinthe de bambous, contempler un jardin zen, traverser un pont japonais traditionnel et flâner le long de l'étang.







On ceil nouveau sur la forêt

À LA DÉCOUVERTE DE L'HISTOIRE DE NOS FORÊTS

♦ 10h – 12h Visite guidée du Musée de la Vènerie

Installé au cœur du parc du château royal de Senlis, le Musée de la Vénerie évoque la dimension culturelle et artistique de la chasse à courre, tradition profondément ancrée dans la région. La demeure est ornée de nombreux trophées de cette coutume. Tableaux, gravures, photographies, objets d'art et accessoires utilisés pour la pratique de la chasse à courre complètent cette bâtisse et témoignent, à travers une muséographie récente, de l'importance de la cynégétique dans l'Histoire.

♦ 12h – 14h Déjeuner dans un restaurant de Senlis

OPTION 1 ♦ 15h – 18h Randonnée en forêt de Chantilly avec un guide Vue comme un lieu naturel par excellence, la forêt est en fait un espace créé par l'homme pour divers usages. Cette balade, en partenariat avec l'Institut de France, vous invite à percer les secrets de la forêt de Chantilly au fil de ses layons, de ses bornes armoriées et des traces de ses aménagements progressifs. Lieu de promenade, de chasse, d'entraînement hippique, mais aussi zone d'exploitation sylvicole, la forêt de Chantilly doit aujourd'hui faire coexister ces différents usages et faire face à une crise sans précédents liée aux changements climatiques.

OPTION 2 • 15h – 18h Randonnée Si la forêt d'Halatte m'était contée Au détour d'un sentier ou d'un chemin forestier, se trouvent des bornes armoriées, des fontaines, ou encore de majestueux poteaux directionnels. Cette randonnée avec un guide nature au cœur de la forêt permet de découvrir ces éléments de petit patrimoine souvent méconnus et chargés d'histoire, et de comprendre leur importance encore aujourd'hui pour les promeneurs comme pour les professionnels de la forêt.

Balade proposée en partenariat avec l'association des Poteaux des Trois Forêts. Le niveau de difficulté et le discours sont adaptés aux publics. Être équipé de vêtements adaptés à la marche.



à partir de par pers.

- 👛 De 20 à 35 personnes
- Du mercredi au samedi
- aption 1:11 km option 2:11,5 km
- Journée pour les bons marcheurs

INCLUS

- > les visites et entrées des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons







Sur les pas de Saint Louis

MARCHEZ SUR LES TRACES DU ROI, À TRAVERS LES MONUMENTS QUI MARQUÈRENT SA VIE.



- 👛 De 20 à 80 personnes
- Tous les jours
- Anglais / Allemand
- **a** 21 km

INCLUS

- > les visites des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

OPTIONS

 ■ Supplément goûter à l'abbaye de Royaumont

◆ 10h - 12h

Visite guidée sur les pas de Saint Louis

Saint Louis marqua de sa présence la ville : Senlis, berceau des rois capétiens, dont le château fut résidence royale jusqu'au début XVIº

Au cœur de son parc, le prieuré Saint-Maurice fut érigé par Saint Louis en 1262, afin d'y accueillir d'illustres reliques de Saint-Maurice. C'est également sous son règne que fut agrandie la majestueuse cathédrale Notre-Dame, dans laquelle on peut contempler de splendides vitraux retraçant la vie si particulière de ce roi hors du commun.

♦ 12h − 14h

Déjeuner dans un restaurant de Senlis ou à l'Abbaye de Royaumont

◆ 15h - 17h

Visite guidée de l'abbaye de Royaumont

Saint Louis la construisit en 1228 puis y séjourna régulièrement, réalisant ici l'équilibre parfait entre sa foi et sa fonction royale. Le réfectoire, les cuisines, la sacristie, le cloître gothique et les ruines de l'église sont encore aujourd'hui le cadre de récits mettant en scène sa grande piété.

Exceptionnelle par son architecture gothique du XIIIe siècle, elle l'est aussi par ses trois jardins remarquables : jardin d'inspiration médiévale, jardin à la française et potager-jardin.







♦ De la peinture au 7º art

PARCOUREZ L'HISTOIRE DE CETTE PEINTRE ORIGINALE QU'ÉTAIT SÉRAPHINE ET DÉCOUVREZ LES LIEUX CÉLÈBRES DES TOURNAGES DE SÉRAPHINE ET LA BELLE ET LA BÊTE. PLONGEZ DANS CES DÉCORS NATURELS ENTRE PATRIMOINE ET CINÉMA.

◆ 10h - 12h

Visite guidée sur les pas de Séraphine

1913, le critique et collectionneur allemand Wilhelm Uhde s'installe à Senlis et, par le plus grand des hasards, découvre une artiste totalement originale dont l'art spontané le bouleverse.

C'est Séraphine, sa femme de ménage....

C'est le thème du film de Martin Provost, avec Yolande Moreau et Ulrich Tukur, tourné en partie à Senlis, sorti sur les écrans en octobre

Cette visite guidée invite les promeneurs à découvrir ce personnage attachant et original, sa vie, ses œuvres, en parcourant les lieux de tournage du film « aux 7 Césars » et en visitant l'exposition permanente de ses tableaux au Musée d'Art et d'Archéologie.

♦ 12h − 14h

Déjeuner dans le restaurant La Verrière de Raray

◆ 15h − 17h

Visite guidée des extérieurs du château de Raray

Classé monument historique, ce château a vu son architecture évoluer au fil des siècles. Connue pour sa galerie des chasses et son château du XVIIe siècle, la propriété qui abrite le golf, révèle en direction du bois une jolie porte sculptée d'une licorne en majesté nommée la «Porte rouge».

Dans la cour, un étrange décor sculpté vous accueille, représentant des scènes de vénerie, qui fut la passion de tous les propriétaires de

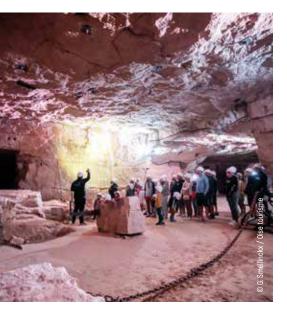
Le château de Raray apporta sa poésie au célèbre film La Belle et la Bête de Jean Cocteau qui tomba amoureux des lieux.



- Jusqu'à 90 personnes
- Du mercredi au samedi
- Anglais / Allemand
- **a** 13 km
- **iii** Mini-groupe

INCLUS

- > les visites et entrées des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons







Sur les traces des bâtisseurs

DE L'EXTRACTION DE LA PIERRE DE SAINT-MAXIMIN À LA CONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE DE SENLIS, PARTEZ À LA RENCONTRE DES BÂTISSEURS ET DE LEUR HISTOIRE!



- 20 à 50 personnes
- Du mardi au samedi
- Anglais
- **a** 12,5 km

INCLUS

- > les visites des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons

♦ 10h - 12h

Visite guidée de la cathédrale de Senlis

Notre-Dame est marquée par quatre siècles d'art gothique. Différents artistes et rois contribuèrent à sa construction et son embellissement. Au XIIº siècle, de gros travaux permirent d'élever la première « petite » cathédrale basilicale, et déjà le glorieux portail ouest, chef d'œuvre de la première sculpture gothique. En 1504, après un incendie, Louis XII et François 1ºr contribuèrent à la surélévation de la voûte et à la réalisation de la façade sud dans l'effervescence du gothique flamboyant.

♦ 12h − 14h

Déjeuner dans un restaurant de Senlis

◆14h30 - 16h30

Visite guidée de la Maison de la Pierre à Saint-Maximin

Située dans le sud de l'Oise, la Maison de la Pierre vous convie à l'exploration d'un univers souterrain fascinant. Savez-vous d'où proviennent toutes ces pierres qui constituent nos châteaux, nos églises, nos maisons ? La pierre de Saint-Maximin a servi pour la construction de grands monuments tel que l'Opéra Garnier, Les Invalides, les immeubles Haussmanniens et même la cathédrale de Senlis. Le guide vous emmène dans la carrière souterraine et vous raconte l'histoire de ces tailleurs de pierre : leur vie à 15 mètres sous terre et les étapes techniques de leur dur labeur.

◆16h30-18h

Initiation à la sculpture sur pierre

Vous apprenez l'utilisation des outils servant à l'art de la taille de la pierre et repartez avec votre « œuvre » sculptée.

Prévoir des vêtements ne craignant pas la poussière et adaptés aux conditions climatiques (l'initiation a lieu sous un préau ouvert donc non chauffé)







Entre traditions et savoir-faire

ENTREZ DANS LES COULISSES DES ANCIENS TABLETIERS ET DES DENTELLIÈRES POUR PERCER LES SECRETS DE FABRICATION DE LA NACRE ET DE LA BLONDE DE CHANTILLY!

♦ 9h30 - 11h30

Visite guidée au Musée de la Nacre (uniquement le matin)

Dans une ancienne usine de boutons du XIXº siècle, les machines d'époque, les poulies et les courroies de cuir côtoient de précieux objets de matières naturelles telles que la Nacre, l'Ebène, l'Ivoire ou l'Ecaille de tortue. Les ateliers, où toutes les machines fonctionnent encore grâce à la mise en route d'une authentique machine à vapeur centenaire, accueillent les tabletiers qui continuent de produire.

Accompagné d'un guide, découvrez les collections du Musée de la Nacre et de la Tabletterie, les gestes et les étapes de fabrication d'un bouton en nacre et d'un domino en os et bois d'ébène dans nos ateliers reconstitués. Une visite insolite à la découverte d'un savoirfaire unique!

◆ 12h30 − 14h30

Déjeuner dans un restaurant de Chantilly

♦ 15h - 18h

Visite guidée du Musée de la Dentelle et des Pots à Pharmacie Chantilly cache de petits trésors oubliés du grand public. En compagnie d'une conférencière Ville d'Art et d'Histoire, commencez la visite par le Musée de la Dentelle, à la rencontre des dentellières qui, au XIX° siècle, produisaient la délicate et luxueuse « dentelle noire de Chantilly », connue dans toute l'Europe. Puis, plongez dans l'histoire étonnante de la médecine d'autrefois au cœur de l'ancien hôpital des princes de Condé pour découvrir une rare collection de 120 pots à pharmacie du XVIII° siècle.



- Be 20 à 50 personnes
- Du lundi au vendredi
- Anglais
- **a** 35,5 km

INCLUS

- les visites et entrées des sites mentionnées (avec un guide lorsqu'il est précisé)
- > le déjeuner avec boissons





★ Croisière gourmande 47,50. sur l'Oise

par pers.

Embarquez à bord du « My Lucy », une ancienne barge Hollandaise qui a été entièrement rénovée en un navire à passagers.

Vous naviguez sur les berges de l'Oise en compagnie de Frank et de Sabine, les propriétaires de ce bateau unique.

Pendant votre traversée fluviale, vous assistez à une démonstration de la véritable Crème Chantilly avec la confrérie des Chevaliers Fouetteurs.

Deux ou trois volontaires peuvent se prêter au jeu du montage de cette célèbre crème! Vous dégustez la Crème Chantilly accompagnée d'un moelleux au chocolat et d'une boisson.

Amusement et plaisir des papilles garantis pendant cette navigation.

- Saint-Leu-d'Esserent Arrivée 15 min avant l'horaire indiqué
- 1h30
- 🖀 De 55 à 65 personnes
- Du lundi au vendredi
- Anglais

La croisière, la démonstration de Crème Chantilly, le goûter avec les boissons





Jeu de piste le manuscrit vandalisé

Léonard, historien et passionné de Senlis a rédigé un livre sur l'histoire de la ville.

Alors qu'il s'apprête à y mettre la touche finale avant de le présenter aux éditeurs, il retrouve son manuscrit dégradé! Des pages ont été déchirées. De précieuses informations effacées.

Partez à la découverte de l'histoire de Senlis et aidez Léonard à reconstituer les passages disparus de

Ce rallye pédestre est idéal pour découvrir Senlis tout en vous amusant, par petits groupes.

- O Départ de l'Office de Tourisme, à Senlis
- 2h
- 👛 De 2 à 20 personnes
- 💻 Tous les jours sauf le lundi
- **iii** Mini-groupe

INCLUS

Le kit de démarrage du jeu



Yisite guidée et dégustation à la **Brasserie Sainte Félicité**

À l'origine, deux frères issus du milieu agricole souhaitent revaloriser le corps de ferme familial et les produits de leur région. Leur passion dévorante pour la bière artisanale les mène, tous deux, à une seule et même idée : créer une brasserie authentique.

La brasserie est née d'une envie forte de partager le savoir-faire artisanal, tout en créant des recettes avec des produits de qualité.

Grâce à cette visite, vous percez les secrets de fabrication et les recettes de ces bières.

En fin de visite, une dégustation dans l'espace de la boutique vous est proposée.

- Montagny Sainte Félicité
- 1h
- 👛 De 10 à 50 personnes
- Tous les jours

INCLUS

La visite guidée et la dégustation

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Yisite guidée et dégustation à la Brasserie de Senlis

à partir de **3** par pers.

Basée aux portes de Paris, à Senlis, la ville historique où a été fondée la dynastie capétienne, la Brasserie de Senlis revisite le brassage au médiéval pour créer des bières bio artisanales aux saveurs inimitables.

Des bières 100 % bio et Made in Senlis, brassées avec une pointe de miel.

Venez découvrir les techniques de brassage lors de cette visite guidée : la Brasserie de Senlis brasse dans des cuves de 20 HL pour des fermenteurs de 40 HL dans une ancienne caserne militaire réhabilitée.

Un espace de dégustation et de vente est aussi présent afin de vous accueillir.

- Senlis
- 1h
- 🖀 De 10 à 50 personnes
- Tous les jours

INCLUS

La visite guidée et la dégustation

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération





Atelier d'initiation à l'oenologie

Envie de vivre une expérience originale? Découvrez le vin et dégustez des pépites, lors d'un moment convivial et pédagogique, adapté à tous! L'œnologie devient un jeu, où vous testez vos sens avec des dégustations à l'aveugle et des défis olfactifs!

- Senlis
- 1h30
- 20 personnes
- Tous les jours
- Anglais

INFORMATION

Pas de pré-requis de connaissances

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Animations autour de la Crème Chantilly

Néophyte ou pâtissier dans l'âme, venez apprendre à monter la véritable Crème Chantilly dans les règles de l'art.

Après la présentation de l'Atelier de la Chantilly, vous cherchez dans la galerie de fouets le plus adapté, apprenez les techniques pour réussir à monter votre Crème Chantilly à la main et découvrez les mystérieuses origines de cette appellation.

Ou bien, vous avez l'esprit de compétition ? Et pourquoi pas faire une battle musicale? En musique et sous forme de gages, soyez le premier à monter votre Crème.

Fous rires assurés.

- Chantilly
- 1h
- 👛 À partir de 20 personnes
- Tous les jours
- Anglais

INCLUS

L'animation et la dégustation











Départ Rond-point des Lions à Chantilly / Parking P1 du château de Chantilly (5€ non-inclus dans le prix) Livraison et départs possibles sur votre lieu de séminaire / hôtel (environ 50 km autour de Chantilly)

3h

👛 De 5 à 50 personnes

Tous les jours : 9h30-12h30 et 14h30-17h30

Anglais

iii Mini-groupe

INCLUS

La balade commentée, la location des vélos et des casques

OPTIONS

> bouteille d'eau, location de vélos électriques

CONSEILS

- > vêtements et accessoires (casquette, chapeau, lunettes de soleil) en fonction de la météo
- chaussures fermées (pas de claquettes)
- > petit sac à dos d'appoint

CES CIRCUITS À VÉLO VOUS EMMÈNENT HORS DES SENTIERS BATTUS DANS CETTE EXPÉRIENCE ENCADRÉE ET COMMENTÉE POUR UN MAXIMUM DE PLAISIR ET VOUS DONNENT L'ENVIE DE REVENIR.

Chantilly-Senlis à vélo

Senlis révèle au cœur des forêts d'Ermenonville, Halatte et Chantilly, un patrimoine architectural et culturel exceptionnel. C'est cette richesse et cette diversité que nous vous proposons de découvrir tout simplement.

Au programme de ce parcours, les petites routes de campagne qui longent la Nonette. Alors que la cathédrale de Senlis se dessine dans le paysage, nous continuons sur l'Avenue Verte Londres Paris jusqu'à Senlis où une visite incroyable vous attend. Le retour s'effectue par les petits villages de St-Nicolas-d'Acy et de Courteuil.

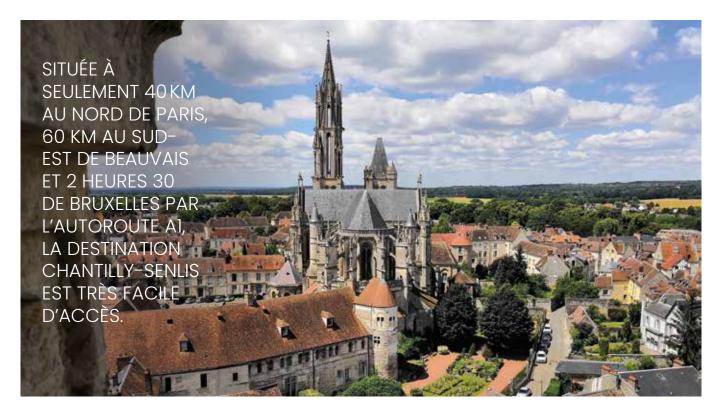
Chantilly à vélo

Chantilly vous livre ses secrets dans cette balade guidée et commentée qui vous fait passer par les plus beaux endroits. Vous évoluez dans ce décor exceptionnel du Château de Chantilly et sa forêt majestueuse. Un moment inoubliable!

Au programme de ce parcours : Château de Chantilly, Grandes Écuries, Pavillon de Manse.

Nous allons également dans la forêt et empruntons la célèbre piste des Lions.

L'accessibilité, point fort de la destination Chantilly-Senlis



EN VOITURE

De Paris, Lille et Bruxelles

Autoroute Al sortie n°7 Chantilly ou n°8 Senlis

De l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle Autoroute Al sortie n°7 Chantilly ou n°8 Senlis (25 min)

De l'aéroport de Beauvais-Tillé

N31 – D1016 pour Chantilly puis D924 pour Senlis (45 min)

EN BUS DEPUIS L'AÉROPORT ROISSY-CHARLES DE GAULLE

De la gare TGV de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle

Bus nº630 « Picardie-Roissy » (départ de Roissypôle, terminal 2) arrêt Senlis (25 min) et pour Chantilly, prendre le bus nº645.

EN TRAIN DEPUIS PARIS

De Paris – Gare du Nord

Arrêt Chantilly-Gouvieux (25 min) et pour Senlis, prendre le bus n°645

De Paris RER ligne D -> Arrêt Chantilly-Gouvieux (45 minutes) et pour Senlis, prendre le bus n°645

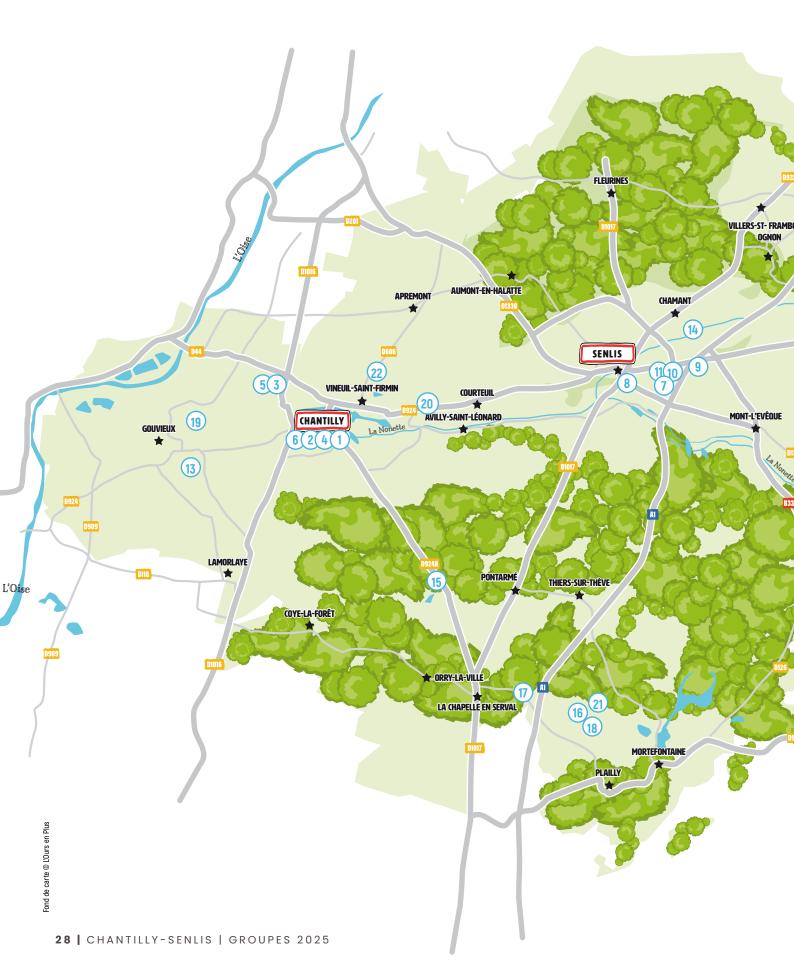
HORAIRES RER

TER Hauts-de-France adapte son plan de transport au quotidien. Avant tout déplacement, vérifiez la bonne circulation de votre train sur le site TER et l'Assistant SNCF en recherche itinéraires la veille à 17h

VOUS VENEZ AVEC VOTRE AUTOCAR?

Des points de dépose du groupe et des lieux de stationnement vous seront communiqués avec vos documents de visites.

Une offre hôtelière variée





CHANTILLY

- 1 Auberge du Jeu de Paume*****
 4 rue du Connétable
- 2 Best western Plus Hôtel du Parc****
 36 avenue du Maréchal Joffre
- **3 Campanile Chantilly***** RN 16 route de Creil
- 4 Hôtel le Chantilly*** 9 petite place Omer Vallon
- **5 Kyriad Chantilly**** Rue des Fougères
- **6 L'Avenue Chantilly**** 3 avenue du Maréchal Joffre

SENLIS

7 Campanile Senlis***

70 Avenue du Général de Gaulle, RN 324

- 8 Hostellerie de la Porte Bellon***
 51 rue Bellon
- 9 Hôtel Escapade Best Western Plus**** 1 avenue Alain Boucher
- 10 Hôtel Ibis-Courtepaille Senlis***
- 72, avenue du Général de Gaulle
- 11 Ibis Budget Senlis**
 72, avenue du Général de Gaulle

AUX ALENTOURS

- 12 Château d'Ermenonville Rue René de Girardin 60950 FRMENONVILLE
- 13 Château de Montvillargenne**** 2, avenue François Mathet 60270 GOUVIEUX
- 14 Hôtel l'Aunette Cottage* 9 et 11 rue Alain de Rothschild 60300 CHAMANT
- 15 Hôtel Le Relais d'Aumale***
 37 place des Fêtes Henri Delaunay
 Hameau de Montgrésin
 60560 ORRY-LA-VILLE
- 16 Hôtel des Trois Hiboux***
 Parc Astérix
 60128 PLAILLY
- 17 InterContinental Chantilly
 Château Mont Royal*****
 Route Plailly
 60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
- 18 La Cité Suspendue***
 Parc Astérix
 60128 PLAILLY
- 19 Le Château de la Tour**** Chemin du Château de la Tour 60270 GOUVIEUX
- 20 Le Grand Pavillon****
 4 rue de Senlis
 60500 VINEUIL-ST-FIRMIN
- 21 Les Quais de Lutèce****
 Parc Astérix
 60128 PLAILLY
- 22 Mercure Chantilly****
 4 route d'Apremont Chantilly
 60500 VINEUIL-ST-FIRMIN

Conditions générales de vente

ART1 - PREAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre Chantilly-Senlis Tourisme, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme, et ses clients. Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la règlementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par Chantilly-Senlis Tourisme. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par Chantilly-Senlis Tourisme et qui forme, avec les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

ART.2 - DEFINITIONS

Vendeur : désigne Chantilly-Senlis Tourisme, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention : les Communautés de Communes Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne.

Client: désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation Touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation Touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatrevingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 ianvier 1970.

Partenaire: désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour: désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage: désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel. Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site: désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses: www.chantilly-senlistourisme.com

ART.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE

3.1 - PORTEE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC). Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 - TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 - FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur. 20€ de frais de dossier

3.6 - PRIX DEFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer par écrit le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

ART.5 - REVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres. En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

ART.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire.
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- · Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

ART.7 - PROCESSUS DE RESERVATION EN

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :

· Le Client sélectionne le ou les Prestations

touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.

- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
- Un second « clic » du Client, reconfirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.
- Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.
- Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

ART.8 - PROCESSUS DE RESERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 10 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

ART.9 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

ART.10 - PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique. En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation. Le Client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme avant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 16 ci-après. Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

ART.11 - BON D'ECHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

ART.12 - ARRIVEE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

ART.13 - DUREE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

ART.14 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

ART.15 - ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

• Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.

 Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi. Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

ART.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur.

La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordée exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution		
Plus de 30 jours	Frais de service non remboursable (20€)		
De 30 à 22 jours	50€		
De 21 à 8 jours	30%		
De 7 à 2 jours	50%		
Moins de 2 jours/ non présentation	100%		

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assuranceannulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du Client, les frais monétiques liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

ART.17 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

ART.18 - CESSION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les

frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

ART.19 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HÉBERGEMENTS 19.1 – CAPACITE

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le

dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

19.4 - HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

ART.20- ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler une activité prévue au Contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 15 ci-avant.

Dans la même situation de circonstances exceptionnelles et inévitables, le Vendeur peut également, avec l'accord du Client sauf en cas de modification mineure ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-avant, substituer l'activité d'origine par une autre activité. Dans ce second cas toutefois, le Client ne peut prétendre à aucun remboursement. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le Client ne saurait prétendre à une indemnité d'aucune sorte. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

ART. 21 - ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

ART. 22 - ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une.

Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable.

Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

ART. 23 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48 heures ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

ART.24- MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

ART.25 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ART. 26 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en oeuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé « Politique de Confidentialités » accessible à l'adresse suivante : https://www.chantilly-senlis-tourisme.com/politique-de-confidentialites/ et sur demande auprès du Vendeur.
Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

ART. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

ART.28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français. IDENTITE DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIERE

- Informations relatives au Vendeur Raison sociale : CHANTILLY-SENLIS TOURISME

Forme juridique : Associative N° SIRET : 852 929 595 00019

Code APE: 7990Z

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE :

IM060200001

Adresse : 30 AVENUE EUGÈNE GAZEAU

60300 SENLIS

Téléphone : 03 75 90 00 53 Représentant légal : Éric Woerth -

Président

Adresses email: aloyez@chantilly-senlistourisme.com et mbazillier@chantillysenlis-tourisme.com Assurance RCP:

Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n°116899203 auprès de MMA IARD, 14 BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON, 72030 LE MANS, FRANCE, afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut

Garanties couvertes : responsabilité civile vie associative et responsabilité civile des dirigeants.

Garantie financière :

Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, France, contrat n°4000717015/0, qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.

Conditions particulières de vente

Les présentes conditions particulières s'appliquent aux contrats conclus par les groupes, tels que définis aux conditions générales de vente. Les présentes conditions de vente s'appliquent prioritairement sur les conditions générales de vente pour toutes les prestations concernées et pour les sujets abordés.

ARTICLE 1 : INFORMATIONS ET VISITES GUIDÉES

Les cars ne sont pas autorisés à circuler dans le centre-ville de Senlis. Le stationnement de l'autocar est gratuit sur le parking du Château de Chantilly et payant pour les voitures individuelles. Certaines visites peuvent comporter quelques difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Les visites se font à pied, parfois dans des ruelles pavées, ou encore dans des lieux avec des escaliers. Le port de souliers plats et confortables est recommandé.

La visite des sites privés ne peut avoir lieu que sous réserve de l'accord et/ou de la disponibilité des propriétaires au moment de la réservation pour la date prévue de la visite, et ne concerne que l'extérieur des propriétés.

ARTICLE 2 : TARIFS POUR LES VISITES GUIDÉES GROUPES

Les prix sont calculés selon le nombre de participants, le jour de la semaine et sont propres à chaque type de visite (durée et suppléments d'entrées).

Les programmes proposés par l'Office de Tourisme incluent pour la majeure partie les services de quides-conférenciers. Certaines visites ne comprennent pas le tarif du guide-conférencier qui vient en supplément du droit d'entrée sur le site. Le Client s'entend avec son conseiller pour vérifier et confirmer les prestations et tarifs. Pour chaque site et prestation, le guide-conférencier ne peut prendre en charge le même nombre de personnes et certains sites accueillent un nombre de visiteurs restreints pour des raisons de sécurité et de bien-être du groupe au cours de la visite ou animation. Le conseiller en avise préalablement le client. En tout état de cause, au-delà du nombre maximum de participants, un deuxième guide est obligatoire et fera donc l'objet d'une facturation supplémentaire à la prestation initiale.

En cas de modification à la baisse ou à la hausse du nombre de participants, l'Office de Tourisme devra être prévenu par écrit (courrier ou courriel) au minimum 15 jours avant la date de la prestation. Le prix des prestations sera revu en fonction de ce nouvel effectif.

Sans accord préalable de l'Office de tourisme, les personnes dépassant l'effectif prévu au contrat ne pourront exécuter les prestations.

Si les clients refusent de réduire la taille de leur groupe à la taille contractuellement convenue, le prestataire pourra refuser d'exécuter la prestation. S'il accepte, les prestations supplémentaires seront ajoutées à la facture et dues sans accord préalable du client.

ARTICLE 3 : PROCESSUS DE RÉSERVATION - FRAIS DE SERVICES

Toute réservation fait l'objet d'une demande (en personne au bureau d'accueil, par téléphone, courrier ou courriel) de la part du client.

Après avoir déterminé les prestations souhaitées par le Client, l'Office de Tourisme adresse par courriel au Client un Devis mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R.211-4 et R.211-6 du code du tourisme, incluant les présentes conditions particulières de vente et le formulaire d'information type. Les frais de services sont applicables aux devis et contrats et sont mentionnés lors de l'envoi du devis ou du contrat et facturés une fois pour l'ensemble du dossier selon le barème de 20€ TTC par dossier. En cas d'annulation, ces frais de services ne sont pas remboursables, ni remboursés.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur d'un exemplaire du Devis ou du contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente, ainsi que le versement d'un acompte de 30% du montant total des prestations commandées.

Une demande d'option et/ou un devis non-signé ne peuvent être en aucun cas considérés comme une réservation ferme. Le contrat est établi en deux exemplaires par l'Office de Tourisme après acceptation écrite du devis.

ARTICLE 4: PAIEMENT

Le solde se règle le jour de la visite ou à réception de facture. La facture sera établie en fonction du nombre de personnes indiqué sur le bon d'échange édité par l'Office de Tourisme et envoyé au client.

La facture est envoyée par courriel ou par courrier dans les jours suivants la date des prestations.

Particularités : pour toute demande de l'étranger, le solde de la visite se règle au plus tard huit jours avant la date des prestations.

En cas de réservation moins de huit jours avant la date des prestations, la totalité du règlement sera exigée. Tout retard de paiement donnera lieu à la facturation des pénalités de retard avec le taux d'intérêt légal en vigueur sans mise en demeure préalable, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour les professionnels.

Tous les frais que l'Office de Tourisme serait amené à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues, seront à la charge du Client.

ARTICLE 5: BON D'ÉCHANGE

L'Office de Tourisme adresse au client le(s) bon(s) d'échange communiquant le nom des prestataires et le détail des prestations et toutes informations nécessaires au bon déroulement des visites

Les bons d'échange sont envoyés quelques jours avant les prestations par courriel.

ARTICLE 6 : ARRIVÉE

Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux indiqués sur le contrat et les bons d'échange.

En cas de retard ou d'interruption du voyage : le client doit prévenir le partenaire et/ou l'Office de Tourisme. Les prestations non consommées du fait d'un retard conséquent ou d'une interruption du voyage resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. (article 17 des CGV)

ARTICLE 7: MODIFICATIONS

Sauf accord préalable écrit avec l'Office de Tourisme, le client ne peut pas modifier le déroulement de ses prestations incluses dans le contrat.

ARTICLE 8 : ANNULATION POUR MOTIFS D'EXPLOITATION DES SITES OU DE SÉCURITÉ

En ce qui concerne les visites comprenant l'entrée dans un édifice religieux, un office religieux ou des raisons de sécurité peuvent entraîner selon le cas, la fermeture du site ou en limiter l'accès. Des conditions climatiques exceptionnelles, des mouvements sociaux ou des questions de sécurité peuvent empêcher l'Office de Tourisme de fournir la prestation prévue dans le contrat. Dans tous les cas indépendants de la volonté de l'Office de Tourisme, et dans la mesure du possible, une prestation de substitution sera proposée au client.

ARTICLE 9: PRESTATIONS DE RESTAURATION

Toute réservation de restauration fait l'objet d'une demande écrite de la part du Client. La procédure de réservation est la même que pour les visites guidées et faite conjointement sur un même devis. Le choix des plats est commun à l'ensemble des Participants et doit être déterminé à l'avance ; au plus tard 15 jours

avant la date de l'arrivée du Groupe, sauf demande particulière du restaurateur qui est précisée lors de la prise d'option. Le Client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux indiqués sur le contrat et le bon d'échange.

NB: Variation du nombre de Participants:
- L'effectif définitif doit être communiqué
par courriel ou courrier au plus tard 15
jours avant la date de l'arrivée du groupe.
Il sera reporté sur le Bon d'échange établi
par l'Office de Tourisme et envoyé au Client
et au restaurateur.

- A la hausse : Le client s'engage à informer par courriel ou courrier l'Office de Tourisme dans un délai de 15 jours avant l'arrivée du groupe de l'évolution du nombre de participants, de fait, il s'engage à régler le supplément conséquent à l'augmentation du nombre de participants. Sinon, le restaurateur n'est pas tenu de servir le nombre de repas supplémentaires.

Une gratuité est accordée au chauffeur du car.

Le solde se règle le jour de la venue du Groupe ou à réception de facture. La facture sera établie en fonction des règles énoncées ci-dessus.

Les prix des menus sont susceptibles de variations en cours d'année, liées à celles des taxes imposées par l'état.

ARTICLE 10 : PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT

Les Conditions générales et particulières de l'hébergement (dont modification et annulation) sont appliquées à l'ensemble des prestations du dossier.





Bureau d'information de Chantilly

73 rue du Connétable 60500 Chantilly

Bureau d'information de Senlis

Place du Parvis Notre-Dame 60300 Senlis

03 75 90 00 53 **chantilly-senlis-tourisme.com**













